

2. CHAUDENEY EN 1812

I - Caractères géographiques

Le territoire de Chaudeney, situé à trois kilomètres au sud de Toul, se trouve à l'intérieur de la boucle de la Moselle (rive droite) qui coule d'est en ouest de Villey-le-Sec à Chaudeney, puis prenant butée contre la côte de Valcourt change de direction vers le nord, c'est-à-dire vers Toul.

La commune est limitée à l'est par Villey-le-Sec, au nord - nord-est par Dommartin-les-Toul, à l'ouest par Biqueley (l'autre côté de la Moselle) et par Toul, au sud par Pierre-la-Treiche.

La commune s'étage sur des terrains du bajocien supérieur recouverts d'alluvions: ces terrains se retrouvent jusqu'au bois Gaillard. Presque tous les terrains situés autour de la caserne du Luxembourg sont constitués par des alluvions anciennes. Ces alluvions, constituées par des éléments cristallophylliens d'origine vosgienne, sont parfois argilo-sableuses. La côte, à droite de la route en allant vers Dommartin, est constituée par des terrains du bathonien supérieur.

Chaudeney est situé sur le bord ouest du plateau de Haye, profondément entaillé par la Moselle qui a déposé au fond de sa vallée des alluvions récentes et indifférenciées où sont exploitées des prairies permanentes.

II - Population

Nous avons reconstitué la population en relevant les naissances, les mariages et les décès, ce qui a permis de faire des fiches de famille. En comparant avec le cadastre de 1812, nous avons constaté que presque toutes les familles possédaient un lopin de terre. Cette méthode ne permet pas de connaître les familles qui n'ont fait que passer,

les commis de culture, les servantes éventuelles qui pourraient venir d'autres communes et qui n'ont pas laissé de trace dans l'état civil. Le pourcentage d'erreur doit être très faible.

Au 30.12.1811, nous trouvons 326 habitants pour 93 familles, mais plusieurs couples devaient vivre sous le même toit parce qu'en 1818, il n'y avait que 82 affouagistes.

Dans la population, nous avons compris les militaires qui devaient être une dizaine: sept sont propriétaires en 1812: Charles BONTEMS, François HAQUIN, François LACAILLE, François LECOS, Henri Nicolas LECOS, Jean MAIRE et Pierre PARMENTIER.

D'après la matrice du rôle de contribution foncière, nous avons 3 cultivateurs, 57 vigneron, 3 tonneliers, 1 pâtre, 1 voiturier, 1 charron, 1 tissier, 1 pêcheur, 2 cultivateurs possédant près de 4 hectares de vigne, nous les avons compris dans les 57 vigneron, de même pour 2 tonneliers, le voiturier, le pêcheur.

Une déclaration des habitants du 11 floréal An V (1797) pour la vaine pâture nous apprend que 51 familles possèdent 193 bestiaux dont 6 plus de 10, 3 en possèdent 5, 4 en possèdent 4, 38 en possèdent de 1 à 3.

Donc les vigneron faisaient aussi de la culture et possédaient des vaches qui leur donnaient la fumure nécessaire à leurs vignes. En 1818, on comptait 53 chevaux possédés par 10 cultivateurs et vigneron:

Nicolas THOUVENOT, 12 chevaux, Jean-François THOUVENIN, 9 chevaux, Etienne ROUSSEL, 8 chevaux, Louis BONTEMS, 7 chevaux; Alexis POIROT, 7 chevaux.

65 habitants possèdent une maison, 107 possèdent terres ou maisons (voir tableau).

La commune paie deux gardes-champêtres et au moment des vendanges, quatre gardes-vignes. Elle possède un taureau, le prix de sa garde est mis en adjudication.

Nicolas SEGault est maire, l'instituteur, François RAMBAUT, est à Chaudeney depuis 1809, il a 25 ans et il est marié. Il doit enseigner, en plus du calcul, de l'écriture etc..., le catéchisme aux élèves catholiques adopté et imprimé pour tout l'empire. Il est en outre chargé de la sonnerie et de la conduite de l'horloge (A.C.1D1).

François LOPPINET, curé avant la Révolution est toujours prêtre desservant. La commune n'ayant plus de presbytère depuis la Révolution et pas d'argent pour en acheter un autre (délibération du 10.06.1811), lui paie une indemnité de logement.

Proportion sur 100 conjoints de ceux qui ont signé leur acte de mariage

moyenne à Chaudeney	
période 1800-1811	
~	
Epoux:	97.14 %
Epouses:	80 %
moyenne en France	
période 1816-1820	
~	
Epoux:	54.3 %
Epouses:	34.7 %

Nous voyons que Chaudeney n'était pas en retard par rapport à la moyenne française. En effet, nous trouvons plusieurs instituteurs au cours du XVIII^e siècle. Jusqu'à la Révolution, il y avait une ou des soeurs d'école comme l'atteste le procès-verbal de visite du château de Moselly en l'an III (A.D.Q551).

Les épouses signent moins souvent que les hommes; c'est une constante au XVIII^e siècle. Bonaparte n'avait pas l'intention de changer cet état de choses,

François HUMBERT dans l'Enseignement en Lorraine sous la Révolution le cite: "Je ne crois pas qu'il faille s'occuper d'un régime d'enseignement pour les jeunes filles: elles ne peuvent mieux être élevées que par leurs mères".

III - Démographie

Nombres pour 1000 habitants	
période 1801 - 1810	
☛ Naissances	
En France:	32.2
A Chaudeney:	38.34
☛ Mariages	
En France:	7.6
A Chaudeney:	9.5
☛ Décès	
En France:	28.2
A Chaudeney:	26.6

Pour la période 1801-1810, la natalité moyenne en France, nombre de naissances pour 1000 habitants est de 32.2%. A Chaudeney, elle est de 38.34% en prenant pour base la population de 1811. Ce chiffre indique une bonne vitalité pour la commune. Les mariages et décès confirment cette supériorité sur la moyenne française.

La mortalité infantile: rappelons qu'on appelle mortalité infantile le nombre de décès d'enfants de moins d'un an. Elle est mesurée par un taux égal au nombre de ces décès pour 1000 naissances vivantes.

A Chaudeney, pour la période 1801-1810, nous avons 21 décès d'enfants de moins d'un an pour 125 naissances, ce qui fait 168 décès pour 1000. En France, pour 1813, ce chiffre est de 17.2 pour 1000. On mesure le progrès réalisé depuis cette époque.

Nombre de garçons de moins de 18 ans et de filles de moins de 15 ans par famille

13 familles ont	1 enfant	=	13
18 familles ont	2 enfants	=	36
7 familles ont	3 enfants	=	21
7 familles ont	4 enfants	=	28
3 familles ont	5 enfants	=	15
<u>1</u> famille a	<u>6</u> enfants	=	<u>6</u>
			49
			119

Les enfants scolarisables:

La loi du 29 frimaire An II, avait déclaré obligatoire l'enseignement primaire pour tous les enfants de 6 à 8 ans. L'application de cette loi fut rendue difficile faute d'argent, la loi Cahanel (27 brumaire An III) supprime l'obligation scolaire. Une école était créée pour 1000 habitants, elle était divisée en deux sections: garçons et filles. Toujours faute d'argent, la gratuité de l'enseignement primaire était supprimée.

Les instituteurs étaient seulement logés et rétribués par leurs élèves.

A Chaudeney, l'enseignement existait mais nous ne savons pas comment les filles étaient instruites. Nous pouvons constater cependant que presque toutes les filles nées vers 1800 ont signé leur acte de mariage.

● Effectif possible des écoles en 1811

Garçons de 5 ans:	7	Filles de 5 ans:	11
Garçons de 6 ans:	6	Filles de 6 ans:	3
Garçons de 7 ans:	2		
Garçons de 8 ans:	1	Filles de 8 ans:	6
Garçons de 9 ans:	2	Filles de 9 ans:	3
Garçons de 10 ans:	3	Filles de 10 ans:	5
Garçons de 11 ans:	4		
Garçons de 12 ans:	<u>3</u>	Filles de 12 ans:	<u>6</u>
	28		34

Les enfants de 5 ans ne fréquentaient probablement pas l'école. Seule une vingtaine de garçons pouvait la fréquenter. La pièce servant d'école à cette époque (dans le logement de l'instituteur actuel), ne devait pas permettre d'en recevoir plus.

Evolution de la répartition proportionnelle entre les quatre grands groupes d'âge de 1775 à 1954

De 0 à 19 ans:

-en France 1775:	42.8
-Chaudeney 1811:	42.21
-France 1954:	30.3

De 20 à 39 ans:

-France 1775:	30.1
-Chaudeney 1811	32.79
-France 1954:	27.2

De 40 à 51 ans:

-France 1775:	19.9
-Chaudeney 1811:	16.23
-France 1954	26.4

De 60 ans et plus:

-France 1775:	7.2
-Chaudeney 1811:	8.77
-France 1954:	16.1

Répartition proportionnelle entre célibataires, mariés, veufs et veuves

France en 1806

-célibataires garçons:	28.95 %
-célibataires filles:	28.49 %
-mariés:	35.93 %
-veufs:	2.26 %
-veuves:	4.37 %

Chaudeney en 1811

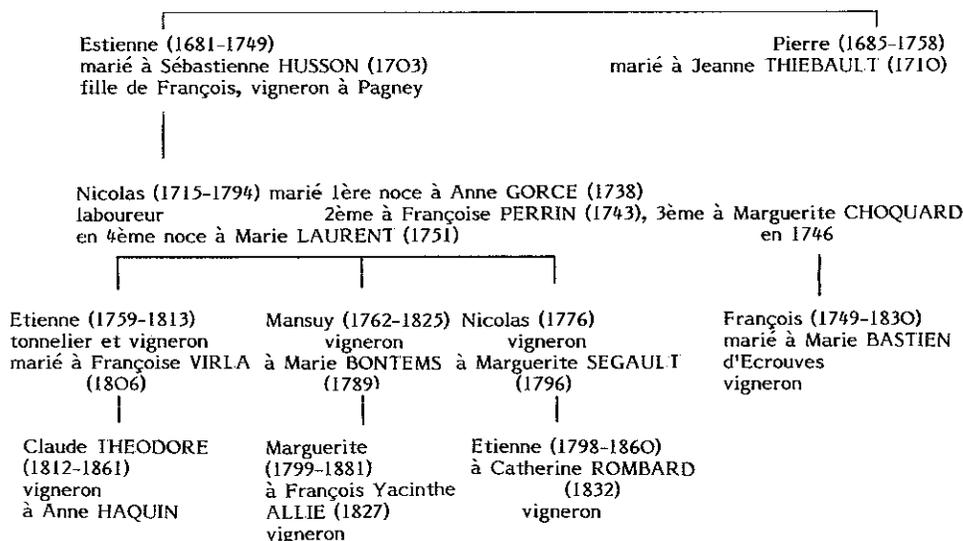
-célibataires garçons:	27.19 %
-célibataires filles:	24.38 %
-mariés:	43.12 %
-veufs:	0.93 %
-veuves:	4.38 %

A Chaudeney, il y a plus de gens mariés et moins de veufs que dans la moyenne française.

Si on compte comme vrais célibataires les filles à partir de 15 ans et les garçons à partir de 18 ans, le pourcentage est de 11.56%.

FILIATION D'UNE FAMILLE DE VIGNERONS
DE 1655 A 1861

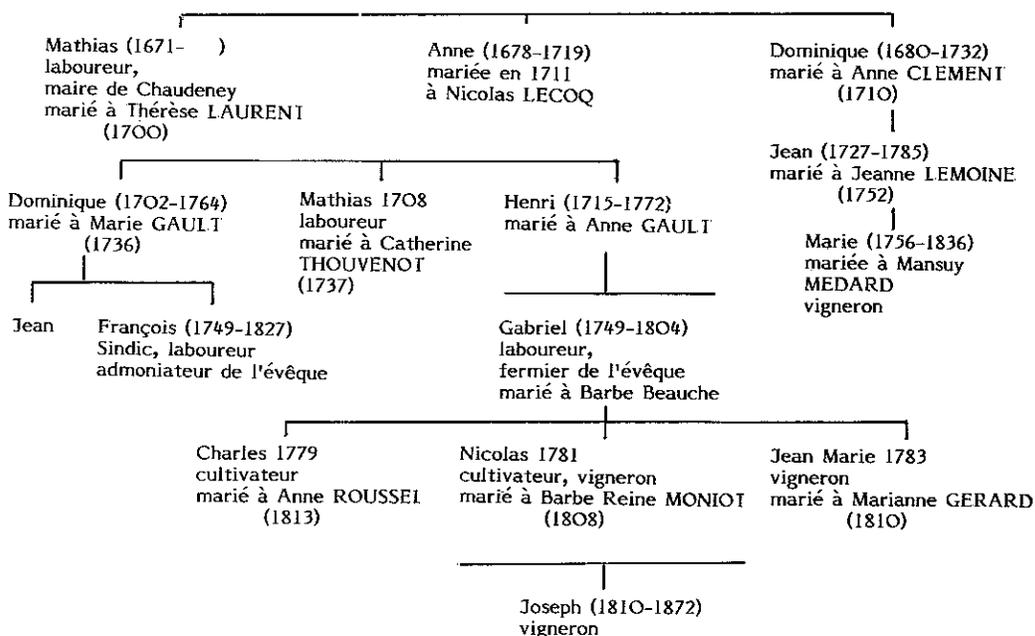
Didier MEDARD (1655-1710)
laboureur
marié à Jeanne ROUYER



Tous les descendants de Didier MEDARD,
laboureur, sont vigneron au début du XIX^e siècle

FILIATION D'UNE FAMILLE DE LABOUREURS ET DE VIGNERONS
DE 1645 A 1813

Jacques BONTEMS (1645-1737)
marié à Jeanne THIRY



IV - Structures agricoles de Chaudeney

On pourrait penser que la Révolution, avec la vente des biens nationaux, allait changer la surface des petites propriétés. Il n'en est rien, les locataires ont seulement changé de propriétaires.

L'Eglise, c'est-à-dire l'Evêché, les chapitres, les chapelles, la cure etc... possédait plus de 95 hectares de terres, prés et vignes, presque le 1/5ème de la surface cultivable.

Sept habitants de Chaudeney seulement ont acheté 10 hectares environ pour le tout. Donot, 44 ans à l'époque, pêcheur, a acheté 1 hectare 12 de terres, chènevières et vignes. Claude PERNET, 24 ans, cultivateur et voiturier, d'origine modeste, a acheté les terres, vignes et chènevières de la cure, soit 2 hectares 07, Jean POIROT, 43 ans, 63 ares 51 de terres, Jean-François THOUVENIN, 35 ans, a acheté 2 hectares 16, THOUVENOT, 40 ans, 97 ares, Nicolas SEGALT, 42 ans, 1 hectare 35, Nicolas MAIRE, 56 ans, étant locataire du domaine de la Mission de Toul, en a acheté 1 hectare 94 mais avec un nommé TRICHOT de Toul.

Ces quatre derniers étaient les plus gros cultivateurs de Chaudeney, sauf pour PERNET, ils étaient tous établis depuis une quinzaine d'années, ils avaient donc des moyens.

François BONTEMPS n'a pu acheter la vingtaine d'hectares qu'il tenait en location de l'Evêché de Toul. La loi du 03.11.1790 prévoyait le paiement dans un délai de quatre ans et six mois, mais 30% du prix devaient être versés dans la quinzaine.

Les acheteurs pouvaient aussi se grouper pour ensuite se partager les lots. Outre le manque d'argent (1), on peut se demander si les habitants de Chaudeney, terre d'Evêché, n'étaient pas gênés d'acheter les biens de l'Eglise?

En tout cas, les 18 bourgeois qui ont acheté 850 hectares n'avaient pas ces scrupules. On en compte 10 pour Toul, les autres venaient de Dommartin, Blénod-les-Toul, et 3 négociants de Commercy. Sauf TRICHOT, ces gens n'étant plus propriétaires en 1812, on peut penser qu'ils avaient voulu spéculer. On sait que beaucoup achetaient et revendaient pour en acheter d'autres. Ils en faisaient donc un commerce.

Le document de base pour cette étude est la matrice de rôle pour la contribution foncière de la commune.

A Chaudeney, le cadastre est terminé sur le terrain en 1809 par Monsieur Eugène DUMONT, géomètre, sous la direction de Monsieur OYON, directeur des contributions et de Monsieur Dominique SAUNIER, ingénieur vérificateur.

C'est le 3.11.1801 que les consuls décidèrent l'exécution (2) d'un cadastre général. Mais ils décidèrent de limiter l'entreprise à moins de 2000 communes.

Au retour de Tilsit, en 1807, Napoléon prit la décision d'en finir avec les demi-mesures. Par la loi du 15.09.1809, le ministre des finances fait connaître cette ambition inouïe: mesurer sur une

1) Une réponse nous est peut-être donnée par le voyageur anglais Arthur Young: il observait que, bien qu'en France les vignobles fussent "comme des jardins", on pouvait constater beaucoup de misère

dans les régions adonnées à cette production, conséquence d'existence de la vigne sur des petites propriétés.

2) Histoire de la France rurale PARIS 1975 p.130

étude de plus de 8000 myriamètres plus de 100 millions de parcelles, et confectionner pour chaque commune "un plan où sont rapportés ces 100 millions de parcelles."

L'exécution ne traîne pas, puisque les opérations commencent dans 5000 communes en 1808 et 1809. Si on s'en tient à la France continentale, le cadastre est terminé en 1850. Le Nord et l'Est étaient dans les régions avancées pour ce travail.

Un travail décidé en 1807, terminé à Chaudeney en 1809, on peut être étonné et admiratif, l'administration ferait-elle mieux à notre époque?

Répartition des exploitations suivant les surfaces

-moins de 1 ha	62.00.85 = 12.23 %
-de 1 are 9 ha	201.79.39 = 39.81 %
-de 10 ares 39 ha	157.96.00 = 31.16 %
-plus de 40 ha	41.49.76 = 8.19 %
-communs	43.64.38 = 8.61 %

Plus de 83% de la surface cultivable était composée de propriétés de moins de 40 hectares.

Nous appelons surface cultivable la surface totale diminuée de celle des bois et des chemins, soit 506 hectares.

Répartition des propriétaires suivant ce qu'ils possèdent

75 propriétaires possèdent moins de 20 ares,
59 propriétaires possèdent de 20 à 49 ares,
50 propriétaires possèdent de 50 ares à moins de 1 hectare,
36 propriétaires possèdent de 1 hectare à moins de 2 hectares,
35 propriétaires possèdent de 2 hectares à moins de 10 hectares,
6 propriétaires possèdent de 10 hectares à moins de 30 hectares,

2 propriétaires possèdent plus de 39 hectares.

17 propriétaires se partagent 262 hectares, soit plus de la moitié du terrain disponible. Sur ces 17, nous avons 4 vigneron, 8 ne sont pas de Chaudeney et possèdent près de 144 hectares.

Prés:

-94 propriétaires possèdent les 159 hectares de prés et pâturages,
-65 propriétaires possèdent moins de 50 ares,
-9 propriétaires possèdent de 50 ares à moins d'un hectare,
-18 propriétaires possèdent de 1 à 16 hectares,
-1 propriétaire possède 28 hectares.

La commune possède 40 hectares de prés et de pâturages, 33 hectares à la grande Morte et plus de 2 hectares aux Naux.

Les étrangers possèdent 95 hectares, soit 59.89% de prés, la plus grande surface, 28 hectares au DANIEL, appartient à un nommé LARRUELLE de Nancy, Monsieur Alexis PELLETIER de Toul, possède plus de 16 hectares à la grande Morte, Monsieur LISMOND, rentier, en possède plus de 10 hectares. Nous avons deux propriétaires, peut-être trois avec PELLETIER, non exploitants qui possèdent 55 hectares, soit le tiers des prés.

Vignes:

202 propriétaires possèdent les 81 hectares du vignoble de Chaudeney dont 96 vigneron qui cultivent plus de 65 hectares en propriété. 57 vigneron, habitants de Chaudeney possèdent 38 hectares et 39 vigneron des quatre communes: Dommartin, Toul, Pierre-la-Treiche et Villey-le-Sec, cultivent près de 27 hectares. 106 propriétaires non vigneron cultivent environ 16 hectares. Parmi eux, François RAMBAUT, l'instituteur avec une vigne de 3 ares, François LOPPINET, le curé du village en possède 14 ares; il avait été un des élèves les

plus distingués du collège Saint-Claude de Toul, il publia, en 1813, un traité de l'éducation des abeilles, adapté au climat du département de la Meurthe (BRABET éditeur à Toul).

Le vignoble était divisé en 1270 parcelles, soit une moyenne de 6 ares 37, ce trop grand morcellement ne serait plus possible à notre époque.

-152 propriétaires possèdent moins de 50 ares de vignes,

-33 propriétaires possèdent de 50 ares à moins de 1 hectare,

-14 propriétaires possèdent plus de 1 hectare,

-3 propriétaires possèdent plus de 2 hectares, il s'agit de Jean-François THOUVENIN et de Nicolas GERARD de Chaudeney et d'un boulanger de Toul, François JACQUEMIN.

Propriétaires de Chaudeney
cultivant plus d'un hectare
de vignes

-BONTEMS Laurent: 1 ha, 11 a, 72 ca
-GERARD Nicolas: 1 ha, 35 a, 48 ca
-JOACHIM Louis: 1 ha, 49 a, 58 ca
-LOPPINET Charles: 1 ha, 2 a, 38 ca,
-MAIRE Jean-Baptiste: 1 ha, 68 a, 77 ca,
-MEDARD Nicolas: 1 ha, 64 a, 77 ca,
-MOCHOT Etienne (au château): 1 ha, 56 a, 44 ca,
-PERNET Claude: 1 ha, 11 a, 55 ca,
-SEGAULT Claude: 1 ha, 68 a, 95 ca,
-SEGAULT Nicolas: 1 ha, 50 a, 95 ca,
-SEGAULT Nicolas le Jeune: 1 ha, 18 a, 84 ca,
-THOUVENIN Jean-François: 2 ha, 26 a, 09 ca,
-THOUVENOT Nicolas: 1 ha, 63 a, 39 ca.

Sur un total de plus de 838 hectares, les habitants de Chaudeney ne possédaient qu'un peu plus de la moitié du territoire en comprenant les biens communaux (140 hectares de bois et les terres et prés 43 hectares 63), soit 52.76%.

Les habitants étrangers à la commune possédaient plus de 233 hectares, soit 26.86% et l'état possédait 162 hectares 33 ares 60 de bois, le bois dit "sous-roches", vendu en 1834 à un avocat de Boucq et revendu en 1911 à la commune de Pierre-la-Treiche.

Propriétaires de Toul: 52 habitants de Toul possédaient plus de 133 hectares, soit 16.27% du territoire dont 14 hectares 21 de vignes.

Le plus gros propriétaire était Jean-Baptiste GREGEOIS, fils de Jean-Baptiste GREGEOIS, avocat au parlement de Metz, habitant de Toul, seigneur avoué de Chaudeney, qui possédait déjà des terres avant la Révolution. Jean-Baptiste GREGEOIS possédait en 1812 41 hectares 69 dont 1 hectare 17 ares 39 de vignes. Ensuite, on trouve Jean-François BALLAND avec 23 hectares 55, dont 53 ares 47 de vignes. La LEGION DHOVIN avait 7 hectares 35 (sic). S'agit-il de propriétés de la chancellerie de la Légion d'Honneur?

Dix autres propriétaires avaient plus de 1 hectare de terre, prés ou vignes. 34 Toullois possédaient une ou des vignes, mais on trouve seulement 5 vigneron de profession.

Qui étaient ces propriétaires? On compte huit rentiers dont un officier retraité, Monsieur HUSSON PAILLY.

La bourgeoisie est représentée aussi par deux notaires, un architecte, un musicien et sept rentiers.

Nous avons aussi quatre artisans, trois commerçants, dont deux aubergistes, un domestique et un manoeuvre. Malheureusement, pour 23 propriétaires, la profession n'est pas indiquée.

Propriétaires de Dommartin:

70 habitants de Dommartin possédaient une cinquantaine d'hectares, soit 6.04%. 32 hectares en terres, 12 hectares 44 en vignes, 5 hectares 85 en prés.

Ici, nous n'avons pas de notables comme à Toul, avec 6 hectares 98, Pierre JACQUEMIN, cultivateur est celui qui cultive la plus grande surface. Les autres cultivateurs sont Blaise JACQUEMIN, Louis POTIER, Claude REGNIER, Nicolas REGNIER et Joseph VILLEROY.

La proximité des terres à vignes au "Saingalas" explique que l'on compte 32 vigneron contre 6 cultivateurs. Avec plus d'un hectare de vignes (4 hectares de terres et vignes), François SEGALT se détache nettement des autres vignerons.

Parmi ceux qui cultivent plus d'un hectare (terres et vignes), nous trouvons les noms d'Augustin BURNOT, François GRUYER, Pierre MANGENOT, François VILLEROY, Jacques VILLEROY et Nicolas VILLEROY.

Les autres propriétaires sont maçon, voiturier, aubergiste, cabaretier, boucher, tonnelier, tissier.

Propriétaires de Pierre-la-Treiche:

15 propriétaires cultivaient plus de 11 hectares, soit 1.33%, 1 hectare 80 de terres, plus de 2 hectares de vignes et plus de 7 hectares de prés.

Nous trouvons 5 cultivateurs: Louis-François BONTEMS, Jean DAVRAINVILLE, HEYMONET, Louis ROMBARD et François THIERRY.

Avec 1 hectare 36 de vignes, on peut dire que Jean DAVRAINVILLE était vigneron. Les autres sont tisserand, batelier, manoeuvre.

Propriétaires de Villey-le-Sec:

Le bois séparant Villey de Chaude-ney, 4 propriétaires seulement cultivaient 5 hectares 48. Un vigneron, Sébastien JOACHIM, cultivait 55 ares 92 de vignes. La veuve JOACHIM possédait 3 hectares 69 de terres et de prés.

Propriétaires d'autres communes:

Les autres propriétaires possédaient 33 hectares, soit 3.95%. Ils se répartissent dans les communes d'Andilly, Bicqueley, Bouvron, Charmes (JACQUOT, prêtre), Francheville, Gondreville, Moutrot, Nancy (un nommé LARRUELLE possédait 28 hectares de prés), et Paris.

Toutes ces terres étaient probablement louées. Plus de 53 hectares se trouvaient dans la section B dite du "Haut de Chasot."

En allant vers Toul, nous avons sur la droite, les "Saingalas" avec 4 hectares, le "Haut de Chasot" 6 hectares. Ces côtes sont ensoleillées jusqu'au soir.

Le "Haut des Palis" comptait presque 5 hectares de vignes, sur chacun des lieux-dits suivants se trouvaient de 1 à 2 hectares: "les Damonvilles", "les Coquillottes", "le Chauffour", "les Folies et le Grand jardin", "la Boutillerie", "la Côte au Diable", "le Haut de Maté", "le Mont Hachey", "les Fortes Terres", "le Coteau de Parvaux", "le Poirlot".

Toujours dans la même section, mais en allant vers Villey-le-Sec, nous avons "les Henriottes", "les Hauts Culs", "les Lieutenantes", "les Rodelles". Le "Son Foré" comptait plus de 6 hectares de vignes.

Section E: Elle comprenait 23 hectares de vignes. En suivant la route actuelle de Pierre, sur la gauche, on avait aux lieux-dits suivants de 1 à 2 hectares: "Vignes Millot", "les Bouchus", "Vignes Noël", "les Demi-jours", "les Bracottes", "la Croix Gérard Vannier", au-dessus du "Grand-Sauley", la vigne "Boban".

La section "le Village" avait près de 2 hectares de vignes.

Tous ces lieux-dits sont situés en côtes, les terrains plats vers l'Est ne portaient pas de vignes.

Pour terminer, nous allons voir ce que pouvait posséder un cultivateur comme Nicolas THOUVENOT qui, avec près de 40 hectares de terres, était le premier cultivateur de Chaudeney. Son père venait d'Uruffe et était maire de Chaudeney en 1777. Son fils lui a succédé dans cette charge.

Depuis l'édit de juin 1787, pour être éligible, il fallait payer au moins 30 livres d'impôt. Ce fut la classe des cultivateurs aisés (comme THOUVENOT), qui fournit le plus gros contingent de syndics. Nous trouvons donc Nicolas THOUVENOT, maire en 1789, il l'est resté jusqu'au 13.01.1793.

On le retrouve maire en l'an 7 jusqu'en 1807. La Révolution avait passé, Napoléon était au pouvoir, THOUVENOT était toujours le notable le plus en vue de Chaudeney.

En l'an V, il déclare 19 bestiaux à conduire au Pâquis de l'Ilotte. Sur 53 chevaux que se partageaient 10 agriculteurs de Chaudeney, il en possédait 12.

-Prés: 6 hectares, 85 centiares en 35 numéros,

-Terres: 31 hectares, 35 ares, 55 centiares réparties en 213 numéros,

-Vignes: 1 hectare, 63 ares, 39 centiares réparties en 27 numéros,

-Vergers: 74 hectares, 30 ares répartis en 3 numéros.

278 parcelles pour 39 hectares, on mesure le morcellement du territoire. Au XVIII^e siècle, on était conscient que les possessions champêtres étaient trop divisées, ce qui fatigue le cultivateur, épuise le bétail et multiplie les procès (3).

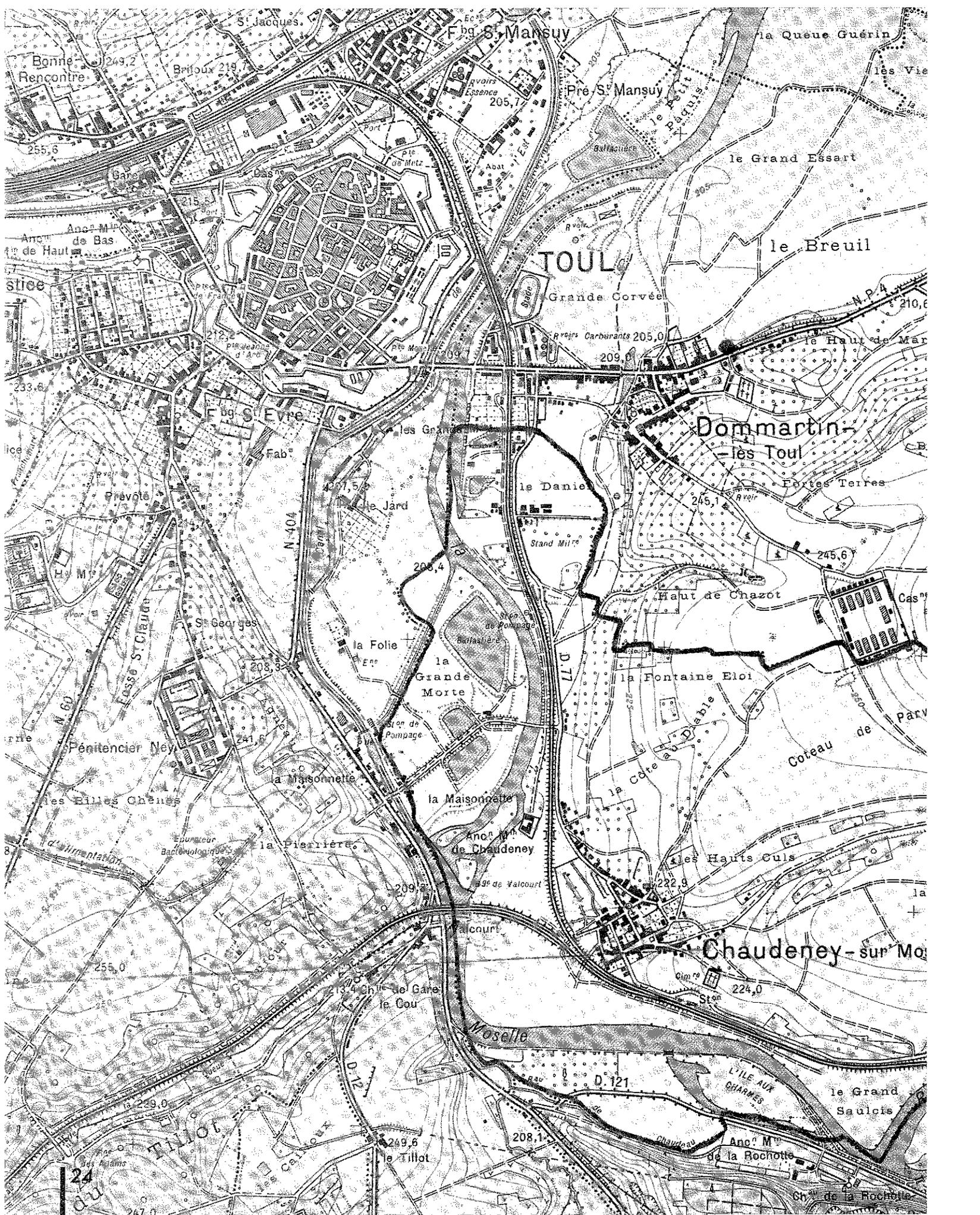
Les chiffres, les statistiques ne nous donnent pas la réponse à quelque chose d'essentiel: ces paysans, nos ancêtres, étaient-ils heureux? Nous avons vu que la mortalité infantile était toujours forte, mais on en avait l'habitude, la mort d'un enfant très jeune n'était pas ressentie comme maintenant.

Un paysan en bonne santé travaillait jusqu'au bout de ses forces, le problème de la retraite n'existait pas. Souvent, les vieux qui ne pouvaient plus travailler, restaient chez leurs enfants. Ce n'était pas comme maintenant, ils étaient peu nombreux, 18 personnes de plus de 70 ans à Chaudeney en 1812. Une seule âgée de plus de 80 ans.

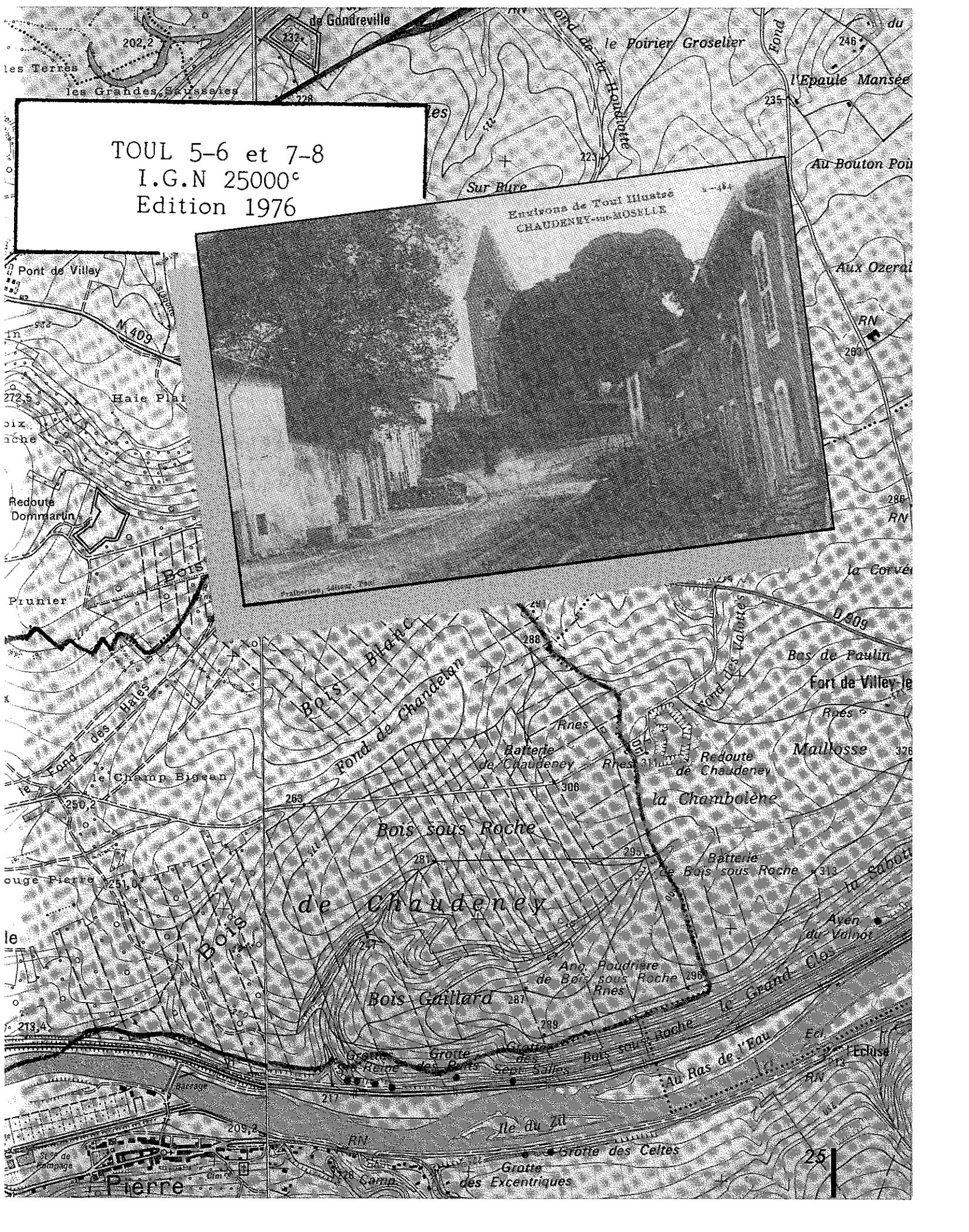
A cette époque de guerres napoléoniennes, le paysan était souvent mis à contribution pour la fourniture de foin, paille, voitures, nourriture, surtout en 1814. Depuis le 17.01.1814 jusqu'au 31 mars 1814, c'est 6161 hommes et 1915 chevaux que les habitants de Chaudeney ont dû loger. En 1816, les réquisitions étaient encore nombreuses.

Malgré tous ces inconvénients, les civils n'étaient pas trop malheureux des effets de la guerre. En tout cas, ils ne connaissaient pas la hantise des missiles et de la bombe A. Les rares attentats ne s'adressaient qu'aux grosses têtes. Nous rappellerons que depuis 1945, la troisième guerre mondiale a déjà fait des millions de victimes civiles. Oui, après tout, c'était un monde vivable dans lequel on pouvait être heureux.

3) *Cahier des remontrances, plaintes et doléances du Tiers-Etat du bailliage de Toul (21.3.1789).*



TOUL 5-6 et 7-8
I.G.N 25000°
Edition 1976



COMMUNE DE CHAUDENEY
Nombre de propriétaires: 265 avec commune et Etat

	Surface totale (ha - a - ca)	Surface appartenant aux habitants de Chaudeney	Surface appartenant aux habitants des autres communes
Terres	259 34 58	155 20 03	104 14 55
Prés	159 04 92	63 79 50	95 25 42
Vignes	81 53 14	49 19 27	32 33 87
Vergers	4 83 04	4 09 64	73 40
Jardins	2 18 00	1 36 20	81 80
Eaux château	37 16	37 16	
Chemins château	17 78	17 78	
Maisons			
Bâtiments agricoles	1 83 48	1 50 21	33 27
Bois communaux	140 49 48	140 49 48	
Bois Etat	162 33 60		
Eglise	2 85	2 85	
Cimetière	9 22	9 22	
Chemins et rues	26 06 24	26 06 24	
	<u>838 33 49</u>	<u>442 37 58</u>	<u>233 62 31</u>

REPARTITION DES PROPRIETES DE CHAUDENEY
par surface, par culture entre les communes

communes	Surface totale	Terres	Vignes	Prés	Jardins	Vergers	Maisons
Toul	133 20 48	65 97 80	14 21 82	51 19 00	79 46	73 40	29 00
Dommartin les Toul	50 64 62	32 32 01	12 44 02	5 85 63	1 28		1 68
Pierre-la-Treiche	11 17 79	1 80 94	2 19 28	7 16 63			0 94
Villey-le-Sec	5 48 87	3 92 93	31 67	1 24 27			
Autres communes	33 10 55	10 87	3 17 08	29 79 89	1 06		1 65
Total	233 62 31	104 14 55	32 33 87	95 25 42	81 80	73 40	33 27
Chaudeney	416 19 27	155 20 03	49 19 27	63 79 50	1 36 20	4 09 64	1 50 21
	<u>649 81 58</u>	<u>259 34 58</u>	<u>81 53 14</u>	<u>159 04 92</u>	<u>2 18 00</u>	<u>4 83 04</u>	<u>1 83 48</u>

REPARTITION DES PROPRIETAIRES PAR COMMUNE

communes	Total	Terres	Vignes	Prés	Jardins	Vergers	Maisons
Toul	53	16	35	20	5	2	5
Dommartin les Toul	70	49	56	6	1		1
Pierre-la-Treiche	15	3	5	13			1
Villey-le-Sec	4	3	2	2			
Autres communes	14	1	9	4	1		1
	<u>156</u>	<u>72</u>	<u>107</u>	<u>45</u>	<u>7</u>	<u>2</u>	<u>8</u>
Chaudeney	107	81	95	49	54	24	65
	<u>263</u>	<u>153</u>	<u>202</u>	<u>94</u>	<u>61</u>	<u>26</u>	<u>73</u>

Le cadastre actuel donne une superficie de 834 hectares 33 ares 05 centiares. Pour 1812, nous en comptons 838 hectares 33 ares 49 centiares, soit 4 hectares de différence. La Moselle ayant emporté

du pré, la commune a obtenu une diminution de surface. D'autre part, la surface des chemins et des rues n'étant pas celle de 1812, elle est peut-être surestimée pour cette époque.

Statistiques agricoles de 1836

- Chaudeney: 834 hectares, 37 ares, 45 centiares.
- Terres labourables, céréales: 96 hectares.
- Récolte annuelle de céréales: 1000 hectolitres.
- Prairie: 118 hectares.
- Foin: 1575 quintaux.
- Vigne: 104 hectares.
- Vin: 4160 hectolitres.
- Bois: 302 hectares.
- Stères de bois: 400 stères.
- Navette, colza, trèfle, luzerne, sainfoin: 5 hectares.

● Surfaces cultivées

Froment:	56 ha
Méteil:	12 ha
Seigle:	8 ha
Orge:	20 ha
Avoine:	56 ha
Jachère:	37 ha
Pommes de terre:	25 ha
Légumes secs:	5 ha
Vigne:	104 ha
Prairies artificielles:	4 ha
Prairies naturelles:	118 ha
Colza, navette:	1 ha
Chanvre:	4 ha
Jardin:	2 ha

● Production

Froment:	500 hl
Méteil:	150 hl
Seigle:	100 hl
Orge:	200 hl
Avoine:	560 hl
Pommes de terre:	2 500 hl
Légumes secs:	50 hl
Vin:	2 000 hl
	4 160 hl
Eau de vie:	20 hl
Colza, navette:	5 hl
Chanvre:	5 qx

D'après ces chiffres, nous avons une production à l'hectare de 9 hectolitres pour le froment, 12,5 hectolitres pour le seigle, 10 hectolitres pour l'orge et l'avoine, 100 hectolitres pour la pomme de terre.

Comme il y avait plus d'un porc par maison de moyenne, on peut penser que chaque foyer en élevait un.

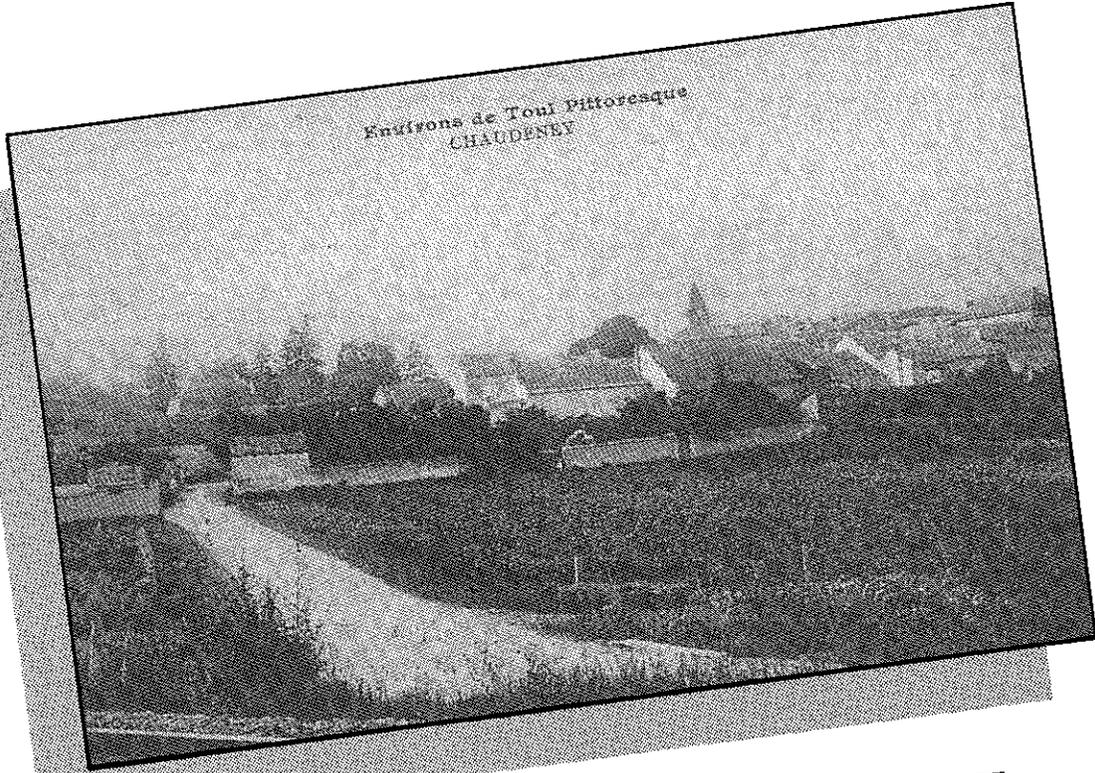
Quantité et valeur du bétail des troupeaux de chevaux et autres animaux utiles existants dans la commune

	quantité	valeur moyenne	rapport annuel
taureau	1	120	100
boeuf	1	100	90
vaches	80	80	15
veaux	6	30	
moutons	80	15	
brebis	110	10	
bélier			
agneaux	96	5	
porcs	100	20	10
chèvres	4	20	12
chevaux	27	150	30
juments	20	150	20
poulains	2	70	

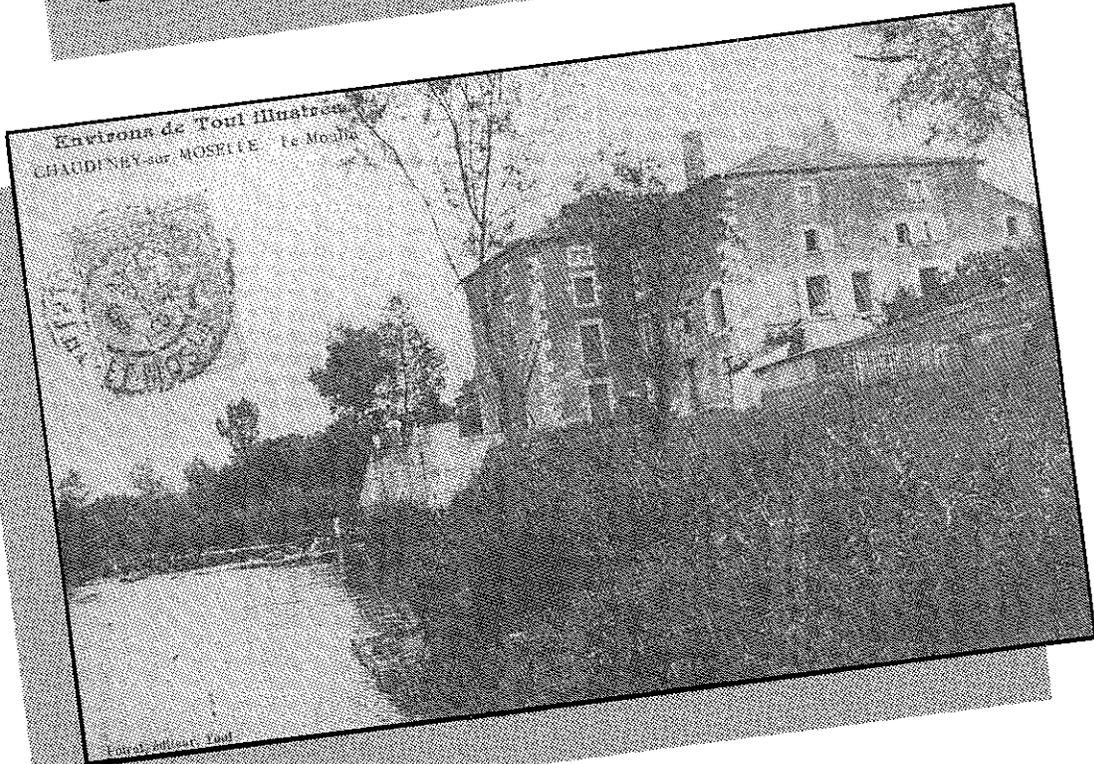
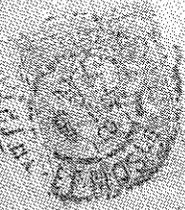
Bibliographie:

- Cahier des remontrances, plaintes et doléances du Tiers Etat du bailliage de Toul - 1789.
- FESTY Octave: l'agriculture pendant la Révolution française. Ses conditions de production et de récolte des céréales. PARIS - 1947.
- GUYOT Charles: rapport de l'état de l'agriculture en Lorraine 1789-1889. NANCY SD.
- SEE Henri: les progrès de l'agriculture en France de 1815 à 1848 - 1921.
- WALTER Gérard: histoire des paysans de France. PARIS 1963.
- YOUNG Arthur: voyage en France pendant 1787-88 et 89.

Environ de Toul Pittoresque
CHAUDENEY



Environ de Toul Illustré
CHAUDENEY-sur-MOSELLE - Le Moulin



Environ de Toul